

**GARANTIE HOSPITALIÈRE
PREMIER JOUR**

Soigner votre confort en cas d'hospitalisation

DES REMBOURSEMENTS SANTÉ
COMPLÉMENTAIRES POUR VOS
FRAIS D'HOSPITALISATION



VIASANTÉ
mutuelle

GROUPE AG2R LA MONDIALE



Une garantie pour vous aider à tout prévoir

Qu'elle soit courte ou longue, une hospitalisation entraîne des frais imprévus et, bien souvent, des contraintes organisationnelles à résoudre.

VIASANTÉ Mutuelle a pensé à tout avec la garantie hospitalière PREMIER JOUR. Ce sont **4 niveaux de couverture qui vous aideront à tout prévoir** et ce **dès le premier jour d'hospitalisation⁽¹⁾**.

Vous soulager des frais imprévus

- Des indemnités, en plus de vos remboursements santé habituels, pour régler vos dépenses et alléger vos soucis.

Vous offrir une précieuse assistance

- Un accompagnement pratique et complet pour vous aider, vous et votre famille, à faire face à une situation inhabituelle.

Disponible 24h/24 et 7 jours/7, VIASSISTANCE, l'assistance de la garantie hospitalière PREMIER JOUR intervient pour chaque hospitalisation soudaine et

imprévisible en organisant et prenant par exemple en charge :

- le déplacement d'un proche,
- la garde de vos enfants,
- une aide ménagère à domicile,
- la livraison gratuite de médicaments,
- la garde de votre animal domestique...

Pour en bénéficier, c'est tout simple !

Vous exposez votre problème et le service d'assistance vous proposera une solution adaptée.

4 niveaux de couverture pour répondre à vos besoins

Du plus simple (niveau 1) au plus performant (niveau 4), chacun vous permet de bénéficier d'une **indemnité hospitalière** ainsi que d'une **indemnité chirurgicale** destinées à **compenser les dépassements d'honoraires**.



INDEMNITÉ⁽²⁾
HOSPITALIÈRE



INDEMNITÉ⁽³⁾
CHIRURGICALE

PREMIER JOUR 1

17 € / jour | 46 €

PREMIER JOUR 2

24 € / jour | 69 €

PREMIER JOUR 3

36 € / jour | 138 €

PREMIER JOUR 4

47 € / jour | 206 €

L'assistance VIASSISTANCE est incluse dans chacun des 4 niveaux.



VIASSISTANCE

(1) Hospitalisation médicale ou chirurgicale autre qu'ambulatoire dès le 1^{er} jour, intervention chirurgicale pratiquée en ambulatoire, soins médicaux et de réadaptation, sous réserve d'éventuels délais d'attente (cf règlement mutualiste).

(2) Versée par jour d'hospitalisation dès le 1^{er} jour et sous réserve d'éventuels délais d'attente (cf règlement mutualiste), dans la limite de 240 jours par an, sur présentation de justificatifs de frais.

(3) Versée une fois par séjour sous réserve d'éventuels délais d'attente (cf règlement mutualiste).



Pour tout comprendre

L'exemple chiffré de Nicole & Jean

Pendant leur dernière escapade, Jean fait une mauvaise chute. Il est opéré et reste hospitalisé 10 jours.

Pour son confort, sa femme, Nicole, choisit une chambre particulière.

Nicole et Jean sont déjà couverts par leur complémentaire santé.

Heureusement, ils avaient souscrit la **garantie PREMIER JOUR 1**, recommandée par leur conseillère mutualiste.

Leur prise en charge est immédiate puisqu'il s'agit d'un accident.

Le montant total des dépenses engagées est de 706 € :

○ Forfait hospitalier	180 €
○ Chambre particulière	450 €
○ Autres frais	76 €

LEUR COMPLÉMENTAIRE SANTÉ LES REMBOURSE À HAUTEUR DE 490 €

MONTANTS DE REMBOURSEMENT : ■ Complémentaire santé ■ Reste à charge

Forfait hospitalier : 180€	180 €	
Chambre particulière : 450€	310 €	140 €
Autre frais : 76€	76 €	

Il leur resterait 216 € à charge s'ils n'avaient pas souscrit la garantie PREMIER JOUR 1.

LA GARANTIE PREMIER JOUR 1 LEUR PERMET DE RECEVOIR UN COMPLÉMENT DE REMBOURSEMENTS DANS LA LIMITE DU RESTE À CHARGE

MONTANTS DE REMBOURSEMENT : ■ Garantie hospitalière PREMIER JOUR 1

 Indemnité hospitalière (10 jours x 17€)	170 €	Montant total indemnités PREMIER JOUR 1 : 216 €
 Indemnité chirurgicale (forfait)	46 €	
 Une aide à domicile sera présente 10h (réparties sur une semaine) pour épauler Nicole pendant l'hospitalisation de son mari.		

Ainsi, en ayant souscrit à la garantie PREMIER JOUR 1, Nicole et Jean sont **intégralement remboursés des dépenses engagées.**



Les avantages

- une souscription simple et rapide : aucun questionnaire médical à remplir
- une garantie qui vous indemnise partout en France métropolitaine
- une prise d'effet immédiate de la garantie en cas d'accident
- l'indemnisation rapide dès réception des documents nécessaires

Une cotisation très accessible

Les cotisations* de PREMIER JOUR sont **calculées au plus juste** pour que chaque famille puisse être couverte quels que soient ses revenus.

	PREMIER JOUR 1	PREMIER JOUR 2	PREMIER JOUR 3	PREMIER JOUR 4
20 ans	1,00 € / mois	2,09 € / mois	3.34 € / mois	5.04 € / mois
30 ans	1,50 € / mois	2.75 € / mois	4.03 € / mois	8.16 € / mois
40 ans	2,20 € / mois	3.41 € / mois	5.75 € / mois	9.35 € / mois
50 ans	2,20 € / mois	4.07 € / mois	6.33 € / mois	10.38 € / mois
60 ans	2,90 € / mois	5.17 € / mois	8.05 € / mois	14.98 € / mois
70 ans	4,10 € / mois	7.15 € / mois	11.04 € / mois	20.46 € / mois

* Cotisations 2025 applicables en fonction du territoire de rattachement.

Un accompagnement sur-mesure



Un important réseau d'agences de proximité, partout en France

Des outils innovants pour gérer vos démarches simplement : depuis votre espace adhérent sur www.viasante.fr ou via l'appli mobile **VIASANTÉ Mutuelle** (à télécharger gratuitement sur Google Play et Apple Store)



- Simulez vos remboursements
- Téléchargez votre carte de tiers payant digitalisée
- Consultez vos contrat et remboursements 24h/24
- Demandez un devis pour une prestation ou un renfort de garantie
- Géolocalisez les professionnels de santé afin de bénéficier du tiers payant Almerys et du réseau de soins Itelis



Un accueil téléphonique dédié
09 74 50 1234

